



Giro.com

Le mot du maire

Une révision des listes électorales est en cours pour 2018. La commission communale se réunit régulièrement afin d'effectuer les radiations demandées par l'INSEE, radiations dues à des inscriptions dans une autre commune ou à des décès. La commission inscrit d'office également les jeunes qui ont atteint 18 ans et dont le domicile principal est à Giromagny. Il est donc possible que le garde-champêtre sonne à votre porte pour vous demander si votre fils ou votre fille réside bien encore à l'adresse qu'il a indiquée lors de son recensement, car c'est généralement celle de ses parents.

La commission doit examiner également les cas des personnes qui ont quitté Giromagny afin de les radier ou non de la liste électorale. Certaines personnes ont quitté la ville mais demeurent contribuables à Giromagny et ne sont évidemment pas radiées des listes.

La commune ne possède pas de fichier des habitants ; la loi l'interdit. Les habitants ne sont aucunement obligés de venir en mairie pour signaler leur arrivée ou leur départ. Comment savoir alors qui a quitté Giromagny pour ajuster la liste électorale ?

Pour vérifier si certaines personnes ont quitté Giromagny, la commission doit consulter l'énorme masse de courriers contenant les documents électoraux expédiés via La Poste par les services de la Préfecture et qui reviennent en mairie avec la mention : « n'habite plus à l'adresse indiquée ».

Beaucoup d'habitants de Giromagny seraient étonnés de constater qu'ils n'habitent plus chez eux...

Pourquoi ? Le courrier est revenu en mairie tout simplement parce que leur nom n'apparaît pas sur la boîte aux lettres. Le préposé de La Poste ne peut pas déposer le courrier pour le fils, la fille dont le prénom n'apparaît pas, la compagne ou le compagnon qui ne porte pas le même nom que celui inscrit sur la boîte. Quelquefois, il n'y a pas de nom du tout, sur la boîte, d'ailleurs.

Alors, et c'est le sens de ce mot du maire, pour faciliter le travail de La Poste et celui de la commune, écrivez votre nom sur la boîte aux lettres, celui de votre compagne ou compagnon, celui de la ou des personnes qui résident chez vous et celui de vos enfants.

En cette période de fêtes, le travail du Père Noël en sera également facilité et les cadeaux arriveront à leur destination...

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Jacques COLIN

Ouverture de la session du Conseil Municipal d'Adolescent (CMA)

Samedi 18 novembre à 10 heures, M. Jacques Colin, Maire de Giromagny a ouvert la session 2017-2018 du CMA en installant les 8 nouveaux élus (7 étaient présents).

« 4 élus sont partis à la fin de la précédente session parce qu'ils ont terminé leur mandat. Je souhaite aux 8 nouveaux élus la bienvenue au CMA et à vous tous d'aller jusqu'au bout de votre mandat », a dit Le Maire dans son mot d'accueil aux 20 élus présents à cette séance du 18 novembre.

Le Maire a ensuite expliqué le rôle d'un élu et le fonctionnement du CMA aux nouveaux élus. « Désormais les élections au CMA seront organisées en Mairie comme cette année. Cela permet aux élèves de CM2 de rencontrer le personnel administratif et de visiter la Mairie. Vous représentez tous les jeunes de notre Commune au CMA. C'est votre participation aux réunions et aux manifestations qui fait vivre le CMA pendant les 5 ans de votre mandat. Si vous ne pouvez pas venir à une réunion ou à une manifestation, il suffit d'appeler ou de passer en Mairie pour que vous soyez excusé. Il n'y a aucune obligation. Le CMA se réunit 6 fois en séance plénière ou exceptionnellement s'il prépare une manifestation » leur a-t-il dit.

La vitesse excessive des camions de la carrière, la création de panneaux ralentisseurs et l'arrêt de bus à la jonction des rues Thiers et des Prés Heyd ont été les premiers points exposés par les jeunes élus. Le Maire a expli-

qué qu'il avait rencontré les dirigeants de la carrière et qu'une réunion était prévue début décembre avec les patrons des camionneurs pour trouver une solution à ce problème d'excès de vitesse. Pour confectionner les panneaux ralentisseurs, l'Association des « Bricolos » sera invitée à la réunion du CMA du 16 décembre afin de voir ensemble ce qui pourra être fait pour fabriquer ces panneaux. Le Maire a aussi indiqué qu'un quai et un arrêt de bus seront construits à l'arrêt de bus provisoire qui est à la fin de la rue Thiers, dès qu'Optymo aura définitivement figé ses itinéraires.

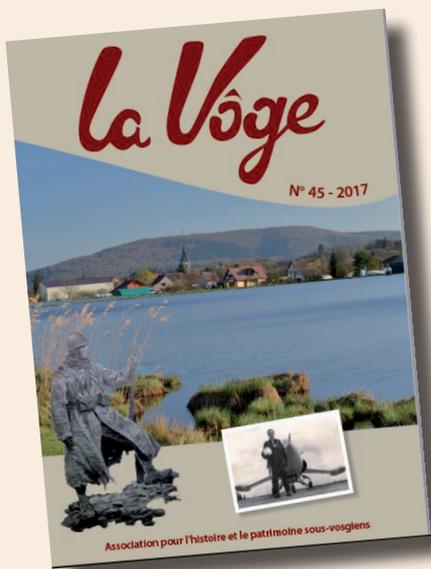
Le CMA souhaite mieux communiquer pour que les opérations « Giro Propre » et « Savoureuse Propre » aient plus de succès. Ces opérations de sensibilisation sont indispensables pour améliorer notre cadre de vie ont estimé tous les élus présents.

Avec le Comité des Sports, le CMA souhaite que la sensibilisation à la sécurité routière continue en partenariat avec la Prévention Routière du Territoire de Belfort. De même, avec le Comité des Fêtes, le CMA veut participer activement au Carnaval 2018.

D'autres actions (gratifieria, objets recyclables, journée d'activités culturelles) ont été évoquées et seront à l'ordre du jour de la réunion du 16 décembre.

Alphonse MBOUKOU





La Vôge nouvelle est arrivée

L'Association pour l'Histoire et le Patrimoine Sous-Vosgiens (AHPSV) édite depuis bientôt 30 ans une revue que beaucoup connaissent : **La Vôge**

Le numéro 45, riche d'une vingtaine d'articles ayant trait à l'histoire du Pays Sous-Vosgien, est à portée de tous. Il vous fera passer un agréable moment de lecture lors des longues soirées hivernales.

Au sommaire vous trouverez : la revue de presse de 1917, les traces de la Grande Guerre, le spectre de l'évacuation des civils au printemps 1918, les débuts de l'aviation dans la moitié nord du Territoire de Belfort, le pot de terre contre le pot de fer, le carré militaire de Giromagny, la maison Mazarin de Giromagny et la famille Lardier, la médecine à travers les siècles dans nos campagnes, une biographie de Mgr Feltin, les traces des charbonniers en montagne, le cadastre napoléonien à Lachapelle - Sous - Chaux en 1809, Jules Gasser un illustre enfant de Rievesse-mont, les tourelles du Fort Dorsner, l'enseignement primaire à Romagny -Sous -Rougemont, le Crash sur la Beucinière, une histoire de machine.

Vous trouverez cette revue à la boulangerie du Ballon et à Intermarché en vente au prix de 18 euros.

Rendez-vous sur le site internet de l'association en tapant : **ahpsv** dans votre moteur de recherche.

Marie-Noëlle MARLINE

LE 9 NOVEMBRE 2017

Compte-rendu du conseil municipal

16 élus sont présents, **3** représentés et **4** absents pour ce conseil municipal au cours duquel 10 points sont à l'ordre du jour.

- Le premier point porte sur une décision modificative sur le budget bois, notamment un transfert de crédits du budget bois vers le budget général (excédent de 2016), adoptée à l'unanimité.
- De la même façon, le point suivant concerne des transferts de crédits dans le budget communal. Après explications sur ces transferts, les conseillers votent pour cette décision modificative par 18 voix pour et 1 abstention.
- Il est ensuite question de la destination des bois martelés par l'ONF pour les ventes de 2018. Les bois des parcelles 3-10 et 17 seront vendus en bloc et sur pied, tandis que ceux des parcelles 9.1 et 9.2 seront vendus en bois façonné bord de route. Le conseil approuve ce point à l'unanimité.
- Conformément à la réglementation en vigueur et en accord avec les commerçants concernés, le conseil municipal décide à l'unanimité que les commerces de Giromagny pourront déroger à la règle du repos dominical les dimanches 23 et 30 décembre 2018.
- Le point suivant précise le mode d'octroi des primes accordées par la commune aux rénovations de façades dans un périmètre défini du centre-bourg dans le cadre de l'OPAH. Ce point est adopté à l'unanimité.
- La commune de Bessoncourt souhaitant se retirer du Syndicat Intercommunal de Gestion de la piscine Béatrice Hess, la préfecture demande aux différentes communes de se prononcer sur ce retrait. A l'unanimité, le conseil municipal refuse ce retrait.
- Des modifications de statuts de la Communauté de Communes Vosges du Sud (CCVS) sont approuvées à l'unanimité, à savoir :
 - au 1^{er} janvier 2018, la prise des compétences optionnelles suivantes : élaboration d'un programme local de l'habitat, maintien à domicile des personnes âgées par l'adaptation des logements à la dépendance et au vieillissement, participation au dispositif d'insertion professionnelle mis en place par les partenaires institutionnels.
 - la faculté pour l'EPCI d'intervenir comme mandataire dans le cadre de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée.
 - Les élus décident à l'unanimité d'adhérer au service instruction des autorisations liées au droit des sols mis en place par la CCVS au 1^{er} janvier 2018.
 - Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer une convention de déneigement liant la commune et la CCVS.
 - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer un poste d'adjoint administratif territorial, afin de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à temps complet.

Le compte-rendu complet est affiché en mairie et peut être consulté sur le site de la commune : www.giromagny.fr

Elise LAB



Rénovez, vous êtes aidés

Conseils gratuits,
subventions exceptionnelles

Restauration de l'orgue Verschneider

Dans son étude préalable sur l'orgue Verschneider de l'église Saint-Jean-Baptiste de Giromagny, Christian Lutz, expert organologue et technicien pour les orgues auprès des monuments historiques écrit :

« Des neuf orgues posés par les facteurs d'orgues Verschneider dans le Territoire de Belfort, celui de Giromagny, achevé en 1874, est le plus grand et le seul à comporter trois claviers manuels. Malgré les transformations d'Henri Didier en 1902 et de Louis Georgel en 1941, il demeure bien conservé. Les Verschneider ont érigé d'innombrables petits orgues de campagne dans le Nord-Est de la France, mais les ouvrages à trois claviers comme celui-ci sont plus rares, la plupart ont été détruits et celui de Giromagny est assurément mieux conservé que les autres rescapés que sont les orgues de Villacourt (54), Herbitzheim (67), Ornans (25) ou Cirey-sur-Vecouze (54). Seul celui de Notre-Dame de Besançon (25) pourrait lui être comparé par son état de conservation. Sa valeur patrimoniale est donc considérable et il mérite amplement une restauration complète. »

Entré dans le patrimoine communal en novembre 2013, l'orgue est classé monument historique (buffet et partie instrumentale) en 2015. La Direction Régionale de l'Action Culturelle autorise des travaux de restauration en 2016 et alloue une subvention de 50 % sur le montant de ces travaux, en 2017.

Plusieurs partis de restauration ont été envisagés. L'orgue sera reconstruit dans son état d'origine et toutes les modifications faites après 1874 seront annulées. La seule entorse acceptée est celle de l'extension du pédalier de 18 à 27 notes. C'est le facteur Hubert Brayé de Mortzwiller qui a obtenu le marché. Le coût total de l'opération se monte à 348 000 euros dont 174 000 euros de subventions de l'état, 40 000 euros du département et 45 000 euros des Amis de l'Orgue dont 5 000 euros de SAS le Prince de Monaco et 1 000 euros de la ville de Schwabmünchen.

Restauré, ce grand orgue s'inscrit naturellement dans la programmation annuelle d'Orgalie, Fédération des Orgues du Territoire de Belfort. La programmation propre de l'Association des Amis de l'Orgue de Giromagny contribuera à mettre en valeur et à faire connaître l'orgue et les musiciens. L'importance de l'instrument permettra des liaisons avec les festivals et notamment celui de Masevaux. Grâce à la richesse des trente jeux répartis sur les trois claviers, des organistes locaux, régionaux, et au-delà pourront réaliser des enregistrements sur un répertoire très large. Les écoles primaires et le collège pourront apprendre à connaître l'orgue ; des visites et des auditions seront organisées sans exclusive de répertoire. L'orgue restauré permettra des relations privilégiées avec les écoles de musique dispensant un enseignement de cet instrument et qui

en feront la demande. À partir de conventions précises, les élèves auront la possibilité de travailler. Les examens pourront se dérouler sur l'orgue de Giromagny. Les travaux vont durer 16 mois. L'orgue sera reconstruit intégralement dans l'atelier du facteur puis démonté à nouveau et réinstallé à la tribune de l'église de Giromagny. Il sera harmonisé aux beaux jours de 2019. Son inauguration est envisagée dans le cadre du festival de Masevaux, le 1^{er} septembre 2019.

Cet instrument payé 16 000 francs or en 1874 par les habitants méritait de ne pas tomber dans l'oubli et la poussière.

Jacques COLIN



En 2018, le SICTOM évolue !

Si le ramassage ne change pas pour les ordures ménagères (bac à couvercle bordeaux), il n'en va pas de même pour tous les détritiques que nous sommes amenés à trier.

Badge d'accès en déchèteries

À partir du 1^{er} janvier 2018, l'accès aux différents services de déchèteries du SICTOM (déchèterie fixe d'Étueffont, déchèteries mobiles, déchèterie semi-fixe de Champagny) ne sera autorisé que sur présentation d'un badge d'accès nominatif.

Quatre possibilités s'offrent à vous pour obtenir ce badge : Retirer un formulaire d'inscription en déchèterie, le télécharger sur le site : <http://www.sictom-etueffont.fr/pratique/badge-d-acces-aux-decheteries>, se rendre aux permanences assurées en déchèteries en décembre 2017 et janvier 2018, ou se rendre au SICTOM, 40B avenue Jean Moulin à Rougemont-le-château aux horaires d'ouverture. Attention, en cas de demande par courrier, il faudra compter 3 semaines pour obtenir ce badge.

La brochure complète est consultable sur : www.sictom-etueffont.fr/uploads/brochure.pdf

Collecte du tri sélectif en porte-à-porte

Les déchets recyclables (à l'exception des emballages en verre qui restent en éco-point) seront désormais collectés en porte-à-porte. Des sacs jaunes transparents seront mis à disposition des usagers afin qu'ils y déposent en mélange tous les emballages qu'ils soient en plastique ou en métal, les cartons et tous les papiers. Un détail précis est consultable via le lien suivant :

http://www.sictom-etueffont.fr/uploads/brochure_12p_A5_5.pdf

Ces sacs, non limités en nombre, sont gratuits et peuvent être retirés au SICTOM ou en mairie. Ils seront collectés tous les 15 jours, les jeudis en semaine impaire à Giromagny. Les premiers ramassages auront lieu les jeudis 4 et 18 janvier 2018.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

<http://www.sictom-etueffont.fr/>

Elise LAB



Du théâtre pour cette fin d'année !

Deux spectacles sont à l'affiche au mois de décembre au théâtre de l'Espace La Savoureuse :

Sur la page Wikipédia de Michel Drucker il est écrit que ce dernier est né un douze septembre à Vire

Ce coup de coeur France Inter du Festival d'Avignon 2015 vous est proposé en partenariat avec le Théâtre du Peuple de Bussang, pour un public à partir de 15 ans, le **2 décembre à 20h30**.

Clinic !

Le Théâtre du Pilier vous propose un spectacle visuel plein de poésie à voir en famille (à partir de 5 ans) **vendredi 8 décembre à 20h30...**

Ce spectacle sera également offert par la commune aux enfants des écoles primaires de Giromagny le 7 décembre.

Clinic ! est un geste, un mouvement, une attitude qui nous fait prendre conscience de la beauté de tout ce qui nous entoure. Une invitation à savourer la réalité quotidienne, la découvrir et expérimenter. De l'eau, du savon, des tuyaux, des cerceaux, des machines soufflantes, etc...

Réservation indispensable au **03.84.28.39.42** ou contact@theatredupilier.com

Elise LAB



Giropratique

Gendarmerie :	03 84 29 30 17
Mairie :	03 84 27 14 18
Pompiers :	18
SAMU :	15
ENEDIS :	09 72 67 50 90
GrDF :	08 00 47 33 33
Syndicat des eaux :	03 84 29 50 19
CCVS assainissement :	03 84 27 15 98
Pharmacie de garde :	3237
Médecin de garde :	3966

Contacts internet à disposition :
mairie@giromagny.fr

En décembre

2 et 3 décembre	Samedi et dimanche - Marché de Noël Espace de la Tuilerie
Samedi 2 décembre	Théâtre «Sur la page Wikipedia de Michel Drucker» Espace La Savoureuse à 20h30
Mardi 5 décembre	Hommage aux morts pour la France pendant les guerres d'Afriques du Nord Square du Souvenir à 16h
Mercredi 6 décembre	Permanence du conciliateur de justice Bureau des adjoints de 14h à 17h
Judi 7 décembre	Spectacle «Clinc» pour les écoles Espace La Savoureuse
	Gymnastique douce Salle des fêtes de 15h45 à 16h45
	Conseil Municipal Salle du Conseil à 20h
Vendredi 8 décembre	Spectacle «Clinc» tout public Espace La Savoureuse à 20h30
Samedi 9 décembre	Permanence OPAH Bureau des adjoints de 10h à 12h
Judi 14 décembre	Gymnastique douce Salle des fêtes de 15h45 à 16h45
Vendredi 15 décembre	Distribution du colis des Anciens Salle des fêtes de 9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi 16 décembre	Conseil Municipal d'Adolescents Salle du conseil à 10h
	Concert d'hiver (voir brèves) Espace La Savoureuse
	Noël à la Résidence Saint-Joseph
Mercredi 20 décembre	Permanence du conciliateur de justice Bureau des adjoints de 14h à 17h
Judi 21 décembre	Gymnastique douce Salle des fêtes de 15h45 à 16h45
	Déchèterie mobile Parking du stade E. Travers de 12h à 19h
Vendredi 22 décembre	Noël dans les écoles
Samedi 30 décembre	Permanence et inscriptions sur les listes électorales de 10h à 12h

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur
<http://www.giromagny.fr>

Directeur de la publication : **Jacques COLIN**

Rédaction : **Elise LAB**

Mise en page et impression :

AZ imprimerie - 8 rue de l'III - 68350 Brunstatt
1800 exemplaires - N° 183 - Dépôt légal 12-2017

Marché de Noël

L'association des Commerçants

Les Vitrines de Giromagny et la FNATH (Fédération des Accidentés de la Vie) organisent avec le soutien de la commune de Giromagny et le centre socioculturel La Haute Savoureuse, leur traditionnel marché de Noël **Samedi 2 et Dimanche 3 décembre.**

Le marché se tiendra sur 2 sites : à **l'Espace de la Tuilerie et sur la Place des Mineurs** avec ses traditionnels chalets.

Vous y trouverez pléthore d'idées pour vos cadeaux de fin d'année, mais aussi de quoi vous restaurer : tartes flambées, huîtres, gaufres...

Les enfants ne sont pas oubliés : maquillage gratuit, rencontre avec Saint-Nicolas, dégustation du traditionnel chocolat chaud offert par la commune et des jeanbonhommes offerts par les boulangeries de Giromagny, samedi vers 16h30 à l'Espace de la Tuilerie.

Dimanche, à partir de 15h30, une calèche vous promènera gracieusement dans Giromagny.

Stationnement possible sur les parkings de l'Espace de la tuilerie et de la place De Gaulle.

Thierry STEINBAUER

Brèves

Révision des listes électorales

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent parvenir à la mairie jusqu'au 30 décembre 2017, à midi. Une permanence de deux heures sera mise en place, à la mairie, par les élus, le samedi 30 décembre, de 10 heures à midi.

L'inscription peut être faite par les intéressés en personne, par un tiers dûment mandaté, adressée par correspondance ou par Internet, dans le cadre de la télé-procédure via le site Internet « service-public.fr ».

Concert d'hiver

Rendez-vous est donné aux amateurs de musique **samedi 16 décembre** à 20h30 à l'Espace La Savoureuse. Au programme, Band'Bino, l'orchestre des jeunes de l'harmonie de Valdoie dirigés par Miguel Etchegoncelay, suivi de l'orchestre d'Harmonie de la ville de Giromagny pour un programme musical « So British ».

Entrée libre, buvette sur place.



Colis de Noël

Les personnes qui ont choisi de ne pas venir au repas d'Automne, et qui ont préféré le traditionnel colis des Anciens, pourront le retirer à la salle des fêtes de la Mairie le vendredi 15 décembre de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Repas des Anciens

Ils étaient un peu plus de 150, nos Anciens, à être venus partager avec quelques élus, le traditionnel repas d'Automne, le dimanche 12 Novembre dans la salle de restauration du Collège Val de Rosemont.

Repas gastronomique préparé par l'équipe de cuisiniers du collège et animation musicale assurée par Messieurs Michel Chappuis et Jacques Colin. C'était la surprise ! Mais pour ces deux accordéonistes de talent, ce fut chose facile, puisqu'ils ont déjà joué ensemble il y a près de 50 ans !!!

Merci à l'équipe de direction du collège, merci à l'équipe des cuisiniers, merci aux élus organisateurs et aux « bricoleurs » pour la décoration et merci à nos deux accordéonistes.

A l'année prochaine pour un nouveau repas d'automne.

Marie-Françoise BONY



RENDEZ-VOUS GOURMAND

CHARLOTTE MALAKOFF

Recette proposée par Dédée

Préparation :

- 125g de beurre mou
- 125g de sucre
- 125g de poudre d'amande
- 125g de crème liquide pour chantilly
- 1 boîte de biscuits cuillère (ou de Reims roses)
- ½ de verre de liqueur de litchis ou autre alcool + eau



Battre la crème liquide en chantilly.

Mélanger les 2 appareils (beurre sucre amande et crème chantilly).

Mettre un film contre le moule à cake (au fond et sur les côtés).

Passer rapidement dans le mélange eau-liqueur chaque biscuit et les poser l'un à côté de l'autre dans le fond et les côtés du moule.

Mettre la crème Malakoff. Couper le surplus de biscuits qui dépassent le moule et les poser sur la crème Malakoff.

Fermer le film et bien presser pour égaliser le haut du moule.

Mettre au frais toute une nuit puis démouler au moment de servir en décorant de crème chantilly si besoin.

Dominique VALLOT